

## FICHE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC OCCUPATIONS DIVERSES

### Rappel des catégories :

*Catégorie 1-Chevalets publicitaires (y compris les présentoirs publicitaires et publications immobilières) ou chevalets de signalisation du commerce, porte-menus pour des commerces n'ayant pas de terrasses commerciales, Terrasse non commerciale : Elle peut être acceptée selon la configuration des lieux, sous réserve d'une seule table uniquement de 1 m par 1 mètre maximum, pour l'accueil des clients du commerce, sans aucune vocation de vente. (unité : table)*

*Catégorie 2- Vitrine mobile non alimentaires, portants, étalage, tourniquet, porte cartes, bouteilles de gaz (unité : mètre linéaire).*

*Catégorie 3- Vitrine mobile ou étal alimentaire, appareil de cuisson, conservateur à glace (unité : nombre).*

*Catégorie 4- Etal provisoire lié à la vente de produits issus de l'agriculture locale, hors du cadre des marchés règlementés ou festivités. (unité : mètre linéaire)*

*Catégorie 5- Place destinée au transport de fonds. (unité : place)*

**Il ne sera accepté aucune occupation du domaine public en dehors des horaires d'ouvertures de l'établissement sous peine d'annulation de l'autorisation, sans droit à remboursement.**

### PIECES A FOURNIR

---

- ✓ La présente fiche de demande dûment remplie (téléchargeable sur le site de la mairie).
- ✓ Un extrait KBIS.
- ✓ **Un plan masse côté** précisant l'implantation du ou des dispositifs par rapport au commerce exploité et aux occupations voisines existantes (mobilier urbain, potelets, arbres, étalages, terrasses, portes d'immeuble...) avec cotation des circulations piétonnières laissées libres.
- ✓ **L'attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours**
- ✓ **Une photo du ou des éléments à installer sur le domaine public.**
- ✓ Uniquement pour les étals provisoires (catégorie 4) Justificatif d'inscription à la MSA.  
NB : fond de plan disponible sur [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

### AVERTISSEMENT

---

Ce dossier constitue **une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation.**

L'autorisation qui peut être délivrée est personnelle, précable et révocable. Elle cesse de plein droit en cas de vente du fonds de commerce.

Elle n'est ni transmissible, ni cessible et ne peut faire l'objet d'un contrat privé.

Elle fait obligation à son titulaire d'acquitter la redevance dans un délai de 1 mois à réception de la facture.

**La décision d'exploitation (ou le refus) sera notifiée par arrêté du maire et effective à réception de celui-ci.**

FICHE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE  
PUBLIC

OCCUPATIONS DIVERSES

RENSEIGNEMENTS

NOM DU COMMERCE :  
NOM DE LA SOCIETE :  
N° SIRET :  
NOM DU PROPRIETAIRE DU FONDS DE COMMERCE :  
NOM DU PROPRIETAIRE DES MURS :  
ADRESSE DU COMMERCE :  
TEL :

NOM DU DEMANDEUR/ FONCTION :  
Adresse :  
Email :  
Tél :

**PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION :**

Date de réception du dossier de demande **complet** : .....

Date de l'arrêté d'autorisation (ou du refus) : .....

Types d'occupations autorisés : .....

Nombre d'éléments ou linéaire autorisé : .....

Préconisations/ justifications :

Prix

Cat. 1 .....	Chevalet.....	50,00 € l'unité
Cat. 2 .....	Non alimentaire .....	40,00 € le mètre linéaire
Cat. 3 .....	Vitrine ou étal alimentaire.....	40,00 € le mètre linéaire
Cat. 4 .....	Etal provisoire de vente – Agriculteurs.....	20,00 € le mètre linéaire
Cat.5 .....	Emplacement pour Transport de Fonds.....	500,00 € l'emplacement réservé

DATE DU PAIEMENT : .....

**DEMANDE D'OCCUPATION**

Je soussigné(e) ..... agissant en qualité de propriétaire ou de membre désigné par la société propriétaire du fonds de commerce, sollicite l'autorisation d'installer sur le domaine public ..... (préciser la catégorie ou les catégories concernées, le nombre ou les mètres linéaires)

Situation de la demande :

Fournir un **plan masse côté** précisant l'implantation des équipements par rapport au commerce exploité et aux occupations voisines existantes (mobilier urbain, potelets, arbres, étalages, terrasses, portes d'immeuble...) avec représentation du mobilier, cotation des circulations piétonnières laissées libres.

Description du mobilier : matériau, couleur, dimension... (joindre des photos au dossier)

LA REDEVANCE SERA OBLIGATOIREMENT DUE ANNUELLEMENT.